

## PROCÈS-VERBAL

### Soirée de consultation

Comité de consultation citoyenne des grands projets urbains de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue le 26 mai 2026 à 18h30.

## Projet Novéo (rue Gauthier)

### Sont présents :

#### Ville de Saint-Hyacinthe

Madame Gabrielle Piché  
Monsieur Danny Gignac  
Monsieur Jocelyn Bazinet

#### Membres du Conseil municipal

Madame Mélanie Bédard  
Madame Sonia Chénier  
Monsieur André Charron

#### Promoteur

Monsieur Anthony Marcil  
Monsieur David Pion  
Monsieur Thomas Roux  
Monsieur Marc-Antoine Gaucher  
Monsieur Benjamin Gauthier

#### Membres citoyens du comité

Monsieur Julien Pinsonnault  
Madame Nadine St-Pierre  
Monsieur Yves Beaulieu

### Déroulement de la soirée et commentaires reçus

Environ 30 citoyens sont présents à la rencontre.

1. Présentation de la conseillère municipale Mélanie Bédard – Mot de bienvenue
2. Présentation de madame Gabrielle Piché – Outil de planification territorial
3. Présentation des promoteurs – Contexte d’insertion et architectural

#### Première période de questions

##### **Question numéro 1 :**

Il exprime son opposition au projet. Il indique comprendre l’objectif de densification, mais estime que le projet aurait un impact sur son intimité, malgré la présence de balcons encastrés.

Il mentionne également des préoccupations quant à d’éventuels dommages liés aux travaux de construction, notamment en raison des secousses.



Il soulève aussi une inquiétude concernant une possible diminution de la valeur de sa propriété en raison de la hauteur projetée du bâtiment, soit huit étages. Selon lui, l'étude de circulation répond principalement aux besoins du promoteur. Il indique que le stationnement sur rue est déjà difficile et que la situation lui semble peu sécuritaire en raison du volume de circulation, notamment lors des manœuvres de recul à partir des entrées de stationnement.

**Réponse de monsieur Danny Gignac :**

Il est mentionné que la rentabilité de ce type de projet nécessite généralement une construction en hauteur et qu'un projet limité à trois ou quatre étages est aujourd'hui difficilement viable.

Il est également précisé qu'il serait possible de mandater une firme spécialisée afin de documenter l'état des résidences adjacentes avant et après les travaux.

**Question numéro 2 :**

Il exprime son refus de subir l'ajout de 90 véhicules supplémentaires dans le quartier. Il estime que le nombre de véhicules continue d'augmenter dans des rues déjà saturées.

Selon lui, la présentation manque de détails.

Il souligne également le caractère patrimonial du quartier.

Il mentionne que le projet pourrait contribuer à la création d'un îlot de chaleur urbain.

Il ajoute que le projet pourrait nuire à la qualité de l'environnement du secteur.

Selon lui, le projet ne convient pas à cet emplacement et les besoins des résidents devraient être prioritaires.

Il demande si des études d'ensoleillement ont été réalisées pour les quatre saisons ?

**Réponse de monsieur Danny Gignac :**

Il est indiqué que le comité délibérera sur cette question et qu'il pourrait, au besoin, recommander le mandat d'une firme d'ingénierie afin d'évaluer les risques de fissures. Cette option pourrait être considérée par la Ville, le cas échéant.

**Question numéro 3 :**

Il se questionne sur l'étude d'ensoleillement.

Il se questionne sur les îlots de chaleur.

**Question numéro 4 :**

La question vise les entrées et les sorties sur l'avenue Lamarche. Il y a beaucoup de circulation et le site de l'Expo entraîne beaucoup de circulation.

On est dans une petite ville et ce projet est trop haut, on ne respire pas. Pour le bien être de tout le monde elle est contre la densité car il y a des petites maisons à proximité.

**Réponse de monsieur Danny Gignac:**

C'est sur le boulevard Laframboise qu'il faut densifier sur notre territoire, c'est à cet endroit que c'est pertinent et opportun de le faire.

**Question numéro 5 :**

Sa maison est la plus vieille du quartier. Il dit qu'elle a une valeur patrimoniale.

Il se questionne sur le dégagement entre le bâtiment et son bâtiment, il soulève des enjeux d'ensoleillement et qu'il a des inquiétudes quant à sa qualité de vie.

Il veut qu'on garantisse que lors du pieutage, sa maison ne sera pas endommagée.



**Réponse de monsieur Danny Gignac:**

Il indique qu'il y aura 3 mètres comme distance latérale. Aussi, l'option de mandater une firme spécialisée pour filmer les résidences avant les travaux est réitéré.

4. Présentation de Jocelyn Bazinet – Études de circulation réalisées et résultats

**Deuxième période de questions**

Monsieur Jocelyn Bazinet émet un commentaire concernant le pieutage :  
Il précise qu'il serait possible de mandater une firme afin de documenter l'état extérieur des bâtiments et d'installer un séismographe, ce qui permettrait de mesurer les vibrations et d'évaluer les risques pour les bâtiments. Il est mentionné que cette mesure pourrait être mise en place à coût modéré par le promoteur.

**Question numéro 6 :**

Une citoyenne soulève des préoccupations concernant la présence de machinerie dans la rue durant les travaux et demande où les travailleurs pourront stationner leurs véhicules.

Elle mentionne également l'absence de stationnement à l'hôpital.

Elle ajoute que le transport en commun pour se rendre à l'hôpital n'est pas idéal pour les personnes âgées.

**Réponse de monsieur Jocelyn Bazinet :**

Il rappelle qu'une partie des usagers ont recours au transport en commun.

L'utilisation du taxi est également évoquée comme solution de déplacement vers l'hôpital.

Concernant le chantier, il est indiqué que les travaux pourraient s'échelonner sur une période de 18 à 24 mois et que des mesures d'atténuation seraient déployées. Il est notamment mentionné que le promoteur pourrait utiliser une partie de l'emprise publique située directement en face du bâtiment projeté.

**Question numéro 7 :**

Il indique que les gens sont nerveux quand ils viennent à l'hôpital et qu'il y a de la circulation et que ce n'est pas sécuritaire. Entre 7h et 9h c'est très achalandé et c'est dangereux.

**Question numéro 8 :**

Elle indique avoir reçu une lettre concernant les passes de stationnement disant que ce programme était terminé et se dit surprise.

**Réponse de monsieur Jocelyn Bazinet :**

Avant il y avait des vignettes sans échéance et c'était problématique. La Ville a opté pour un permis de stationnement renouvelable annuellement.

**Question numéro 9 :**

Il évoque que l'étude de circulation est biaisée parce que sur la rue Lamarche, il n'y a pas beaucoup de circulation et l'impact potentiels de 90 véhicules additionnels est très grand.

**Réponse de monsieur Jocelyn Bazinet :**

En fonction des simulations, le niveau de service ne se détériore pas avec le projet. Les enjeux soulevés par les citoyens semblent être des enjeux de sécurité davantage que des enjeux de circulation automobile et de densité.



**Question numéro 10 :**

Il ne comprend pas qu'il n'y a pas d'impact sur la circulation sur l'avenue Lamarche, selon lui c'est plus que 400 véhicules par jour.

Il n'est pas d'accord, il dit que le projet aura assurément des incidences sur la circulation et la sécurité.

**Question numéro 11 :**

Il est impossible que le projet n'empire pas la situation. Dès 6h00, il y a déjà des automobiles dans la rue. Cette situation existe car les gens n'ont pas de stationnement.

**Question numéro 12 :**

Il demande de confirmer s'il y a eu deux études de circulation. Il demande également quel sera le ratio de stationnement dans ce projet.

**Réponse de monsieur Danny Gignac :**

Il est précisé que oui, une étude faite par le promoteur et une étude faite par la ville.

Il y aura 90 stationnements, donc un ratio 1/1, ce qui est la normale pour des projets d'envergure dans des secteurs centraux quand on compare avec d'autres villes au Québec.

**Question numéro 13 :**

Sur les rues Prince et Rouleau ainsi que l'avenue Lamarche, il y a beaucoup de non-résidents stationnés dans ces rues. Selon lui, fermer l'avenue Paquet réglerait beaucoup de problèmes de circulation.

**Réponse de Jocelyn Bazinet :**

Cette option sera évaluée, tout comme tout autre option dans le secteur qui pourrait améliorer la fluidité et la sécurité.

**Il est précisé en fin de rencontre que les commentaires citoyens peuvent être adressés par écrit, et ce, jusqu'au 2 juin. Les commentaires reçus seront compilés et publiés sur le site internet de la Ville.**

Fin de la rencontre : 21 h 00.